

RÈGLEMENT 2026

Article 1: ORGANISATION

La Ronde Givrée Auchan est une course à pieds en relais en équipe de 4 coureurs.
Elle est organisée le dimanche 25 janvier 2026 par Les Coureurs de Fond de Castres sur le site du Parc des Exposition de la ville , **DEPART 9H.**

Article 2: PRESENTATION

L'épreuve est chronométrée.

Les équipes sont constituées librement de 4 coureurs licenciés et/ou non licenciés (mixte, ou non) et peut comprendre des participants majeurs sur les 4 relais et mineurs nés en 2009/2010 sur les parcours 1 et 3 seulement (U18)

- Chaque participant se verra remettre un cadeau .

La spécificité du parcours ne nous permet malheureusement pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant ou goélette).

Article 3: INSCRIPTIONS

- **LE NOMBRE D'ÉQUIPES INSCRITES LIMITE A 400.**

- Inscriptions en ligne uniquement : www.larondgivrée.com

- Date limite d'inscription le jeudi 22 janvier 2026.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète

- bulletin d'adhésion dûment complété,
- autorisation parentale pour les mineurs,
- attestation de l'employeur pour les équipes inscrites au "Challenge Entreprises"
- validation des PPS (parcours prévention santé) de moins de 3 mois à la date de l'épreuve
- paiement effectué pour toute l'équipe.

Le simple paiement ne justifie pas l'inscription de l'équipe.

Tout engagement est ferme et définitif, les équipes qui se désisteront ne seront pas remboursées des frais d'inscription et de repas.

- VOIR si votre équipe est bien validée : www.larondgivrée.com

MODIFICATION D'EQUIPES :

- TELECHARGER la fiche de MODIFICATION sur le site larondgivrée.com (modification possible jusqu'au mercredi 21 janvier 2026).

A transmettre par mail : larondgivrée.inscriptions@gmail.com

Les équipes qui ne seront pas validées le jour de la course ,ne pourront pas prendre le départ et ne seront pas remboursées

Article 4: DROIT D'INSCRIPTION

- 88 euros par équipe jusqu'au 14 décembre 2025.
- 100 euros par équipe à partir du 15 décembre 2025.
- 13 euros Repas coureurs

ATTENTION, tout repas "coureurs" pris après l'inscription, basculera automatiquement à 15 € au lieu de 13€ sur la plateforme d'inscriptions.

- 15 euros Repas accompagnateurs

Le menu : Potage, aligot saucisse de l'Aveyron, croustade aux pommes, vin rouge, café. (servi dans le HALL 3000).

Un petit nombre de repas accompagnateurs sera mis en vente le jour de la course au "Point Info".

Article 5: RETRAIT DES DOSSARDS

Au parc des expositions de Castres 60 Avenue du Sidobre.

- Le samedi 24 janvier 2026 de 16 heures à 19 heures.

- Le dimanche 25 janvier 2025 de 7 heures à 8h30.

- Les 4 dossards et le dossard « relais » seront remis à un membre de l'équipe sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 6 :PPS, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- *D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.*

- *D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026).*

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- *D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;*

- *D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont*

établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. "

Article 7 : **RELAIS ET CHRONOMETRAGE**

- Le passage de relais se fera dans le hall 2000 , en donnant au relayeur suivant le porte dossard avec dossard blanc équipé de puce , qui réalise donc le chronométrage.

Ce porte dossard sera restitué à la fin du parcours commun.

les parcours sont consultables sur www.openrunner.com, mot clé: RGA250126)

- Pour les **équipes HORS DELAIS**, à la fin de l'étape 2, soit 12h25' ou à la fin de l'étape 3, soit 13H55' , il sera procédé au départ anticipé du relayeur suivant, avant l'arrivée de son coéquipier.

Les équipiers de l'équipe concernée par ce départ anticipé participeront à la course mais ne seront ni chronométrés ni classés et l'équipe disqualifiée.

Article 8 : **RECOMPENSES**

La remise des prix aura lieu à 15h, (HALL 3000).

- Classement scratch HOMME..... TROIS PREMIERES EQUIPES
- Classement scratch FEMME..... TROIS PREMIERES EQUIPES
- Classement scratch MIXTE 1 FEMME.....TROIS PREMIERES EQUIPES
- Classement scratch MIXTE 2 FEMMES.....TROIS PREMIERES EQUIPES
- Classement scratch MIXTE 3 FEMMES.....TROIS PREMIERES EQUIPES
- Challenge scratch ENTREPRISE..... TROIS PREMIERES EQUIPES
- Challenge du nombre..... LE COLLECTIF LE PLUS IMPORTANT

- Tombola gratuite par Equipe (équipes tirées au sort) Le tirage au sort des lots sera effectué avant la course et le résultat sera affiché à l'entrée des deux Halls du Parc des expositions. Les gagnants pourront retirer leur lot le dimanche au « Point Info » **sur présentation du Ticket « Tombola » de l'équipe. Le gros lot sera constitué de 1000€ de bons d'achat AUCHAN (un bon de 250€ à chaque relayeur de l'équipe tirée au sort). Il sera remis pendant la remise des Prix. La présence de l'équipe gagnante sera indispensable pour pouvoir retirer le lot (présentation du Ticket « Tombola »). A défaut un nouveau tirage sera effectué.**

Article 9 : **CHALLENGES**

- Challenge entreprise (CORPO)

L'équipe doit être composée d'au moins trois coureurs salariés de la même entreprise. Joindre les attestations de l'employeur à l'inscription.

Les trois premières équipes au scratch seront récompensées.

- Challenge du nombre

Toutes les équipes doivent être inscrites sous le même nom (EX: "CFC LES ORGANISATEURS" "CFC LES FILLES" "CFC LES+JEUNES"...)

Le collectif le plus important sera récompensé.

Article 10: **SECURITE**

- Accompagnement coureur INTERDIT sur les parcours.

- Suivre les indications données par les SIGNALEURS ou la POLICE MUNICIPALE.

- les parcours seront balisés.

- Le service médical sera assuré par la Croix Rouge assisté d'un médecin.
Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 11: ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des concurrents de la Ronde Givrée Auchan. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident :

L'organisation recommande fortement à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à la Ronde Givrée Auchan.

Domage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 12: ENGAGEMENT

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les dossards devront être entièrement lisibles et portés devant lors de la course. (épingles non fournies)

Article 13: CNIL Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Article 14: DROIT A L'IMAGE

Les participants, Les accompagnateurs et public autorisent expressément l'association Les Coureurs de Fond de Castres ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la Ronde Givrée Auchan ou encore dans le cadre des animations mises en place ce week-end, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15: DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ronde Givrée Auchan s'engage en faveur du développement durable et demande a toutes les personnes impliquées de participer aux actions mises en place.

DOUCHE : réduisons notre consommation d'eau

PARKING: pensez au covoiturage, et parking vélo possible .

TRI DES DÉCHETS

Article 16: CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, **aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.**

Possibilité de souscrire individuellement en option ,une assurance annulation sur la plateforme chrono-start, Indépendante de l'organisateur

Article 17: MODIFICATION DU REGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment, et quelles que soient les raisons. Les participants seraient alors informés de ces modifications par tous les moyens à la disposition de l'organisation.

Article 18: MESURES SANITAIRES

Concernant la mise en place des mesures sanitaires, l'organisation se conformera aux exigences des autorités compétentes à la date de l'évènement pour assurer une sécurité maximale à tous les acteurs de la manifestation.

Ainsi et conformément à l'article 17, le présent règlement pourra alors s'en trouver modifié.

Les participants seront informés des mesures et des différents dispositifs sanitaires avant leurs venues sur la manifestation, et devront s'y conformer pour avoir le droit de participer à l'évènement.

Les coureurs devront présenter un ou plusieurs justificatif(s) sanitaires pour répondre aux mesures de santé en vigueur au moment de la manifestation.

La participation à la RONDE GIVREE AUCHAN implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.